

**DÉLIBÉRATION 18-242**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 juin 2018**

**Date de la convocation : 20/06/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Pascal CHAUMARTIN, Mme Thérèse COROMPT, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés :** M. Sylvain LAIGNEL représenté par son suppléant Mme Michèle PONCE, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Michèle CEDRIN à M. Manuel BELMONTE, M. Christophe CHARLES à M. Bernard LOUIS, M. Alain CLERC à M. Gérard LAMBERT, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents :** Mme Hermine PRIVAS, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **COHESION SOCIALE** – Subvention à l'association Œuvre saint Joseph (OSJ) pour l'activité Trait d'Union

**Rapporteur :** Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

L'association Trait d'Union intervient dans le cadre de séparations difficiles et veille à l'intérêt des enfants dans les procédures de divorces. Lors de l'assemblée extraordinaire du 21/03/2016 Trait d'Union a fusionné avec l'association OSJ par voie d'absorption, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par délibération du 18 mai 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois avait conclu une convention avec l'association OSJ, pour l'activité de Trait d'Union, pour une durée d'un an.

Cette convention étant arrivée à son terme le 31 décembre 2017, il est proposé de réaffirmer le soutien de la Communauté d'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération, à l'activité de cette association pour un montant identique à 2017 de 0,30 € par habitant (périmètre de l'ancienne EPCI ViennAgglo) et pour une durée d'un an, soit 21 466,50 €.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la commission cohésion sociale du 14 juin 2018,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire du 27 juin 2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

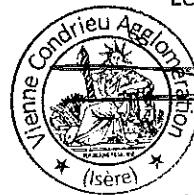
**APPROUVE** l'attribution d'une subvention, au titre de l'année 2018, d'un montant de 21 466,50 € à l'association Œuvre Saint Joseph (OSJ) pour l'activité Trait d'Union.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 27 juin 2018**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le  
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry KOVACS